



Prérogatives :

- Constitution et organisation des différents championnats régionaux
- Organisation et supervision des finalités régionales (des -11 ans aux +16 ans)
- Vérification de la saisie des conclusions de matchs aux délais impartis
- Contrôle des feuilles de matchs et application des sanctions sportives et/ou financières
- Péréquation de déplacements et d'arbitrage
- Gestion des reports des rencontres
- Désignation de délégués pour des rencontres
- Coordination de la Division Territoriale dans le cadre de l'organisation et du règlement des compétitions des championnats interdépartementaux +16 G et F.

Conclusions / remontées des résultats

Afin de permettre aux équipes de s'organiser, à la CTA de désigner des arbitres, merci de respecter les délais de conclusions. Les membres de la CTOC Ligue seront vigilants et vous relanceront, en cas d'oubli.

Pour rappel, les conclusions doivent être enregistrées sur gesthand, 1 mois avant la date du match. Si celle-ci n'a pas été effectuée dans le délai imparti, la CTOC enverra une relance au club par mail, qui sera suivie, le cas échéant d'une amende financière.

En dehors des horaires réglementaires, il est impératif que le club adverse soit d'accord.

De même, nous vous rappelons que les résultats doivent remonter le plus rapidement possible avec comme date butoir, le dimanche à 23h.

Pour les rencontres de -15 ans, merci de noter en observation de la feuille, le détail des scores par Tiers Temps. Attention cette saison le libellé a changé sur la FDM. Il s'agit de la **case «Observations-Colle et résine»**. Le classement général de la catégorie prend en compte cette donnée, il sera consultable sur le site de la Ligue.

Pour le classement, on compte : 3 points pour la victoire, 2 points pour le match nul, 1 point pour la défaite auxquels il faut ajouter 1 point par Tiers Temps remporté. Pour rappel, le match nul est impossible à l'issue d'un Tiers Temps. Le Tiers Temps se termine par un but en or, en cas de non-respect de cette règle, l'équipe recevant sera considérée comme perdante du Tiers Temps. La feuille de match est paramétrable pour le comptage des Tiers Temps.

Rappel des horaires règlementaires pour le début des rencontres

-15 ans

Samedi entre 14h et 18h

Dimanche entre 11h et 16h (Il est possible de jouer entre 9h30 et 11h, impérativement après accord du club adverse)

-17 ans et -18 ans

Samedi entre 15h et 19h

Dimanche entre 11h et 16h (Il est possible de jouer entre 9h30 et 11h, impérativement après accord du club adverse)

+16 ans

Vendredi entre 19h et 21h, après accord préalable du club adverse

Samedi entre 17h et 21h

Dimanche entre 11h et 16h (Il est possible de jouer entre 9h30 et 11h, impérativement après accord du club adverse)

Demandes de reports et inversions

Les reports de rencontres sont soumis à des règles strictes. Pour rappel, ils doivent être systématiquement justifiés (courrier de la mairie en cas d'indisponibilité de salle...) et surtout intervenir dans un délai suffisant pour permettre à la CTA de désigner les arbitres.

Un droit de report sera systématiquement facturé au club demandeur.

Pour rappel, aucun report après la dernière journée du championnat ne sera accordé.

Nous vous invitons à privilégier une inversion de rencontre plutôt qu'un report.

Quelle que soit l'option choisie, il est préférable de se mettre d'accord avec le club adverse, au préalable.

Attention, en cas de report les joueurs ou joueuses présents (es) sur la feuille de match le jour de la rencontre, devront avoir à la date initiale :

- la licence qualifiée,
- ne pas avoir disputé un autre match.

En cas de non-respect de cette règle, la rencontre sera considérée comme perdue par pénalité.

Mise à jour Logiciel FDM

Il est important que le logiciel FDM soit mis à jour régulièrement et nécessairement la veille ou le matin d'une rencontre, afin d'avoir la base de données actualisée et éviter ainsi de nombreuses anomalies lors de la vérification des feuilles de match.

Pour information, les membres de la CTOC vérifient toutes les semaines les FDM et relèvent ainsi toutes les anomalies sur l'ensemble des rencontres disputées lors d'un week-end...



Secrétaire de table

Dans toutes les compétitions, le secrétaire de table doit être licencié dans le club visiteur. Sa présence est obligatoire dans toutes les catégories :

- Tous les matches des catégories +16 ans (N3F, PNF, PNM, EXCM)
- Tous les matches des catégories -18 ans
- Tous les matches des catégories -17 ans
- Tous les matches des catégories -15 ans (1^{ère} et 2^{ème} Division)
- Tous les matches des catégories -15 ans (3^{ème} Division en 2^{ème} phase)

Nous demandons aux clubs évoluant dans ces catégories de respecter cette règle et par conséquent de fournir un secrétaire lors de chaque déplacement.

Pour la 4^{ème} division -15 ans, seule l'absence de secrétaire sera sanctionnée (club visiteur).

Le chronomètreur devra être obligatoirement licencié dans le club recevant.

Vérification FDM

Nous vous rappelons qu'il est conseillé de vérifier la FDM en cliquant sur le bouton vert « vérification saisie feuille ». À ce moment-là une fenêtre s'ouvre en mentionnant toutes les anomalies relevées. Il vous est alors possible de rectifier la FDM avant le début de la rencontre.

Pensez également à saisir les frais des arbitres en vue du calcul de la péréquation (mettre zéro si l'arbitre n'est pas indemnisé).

14 joueurs **NOUVEAU**

Suite au vote de l'AG 2019 il est désormais possible d'inscrire 14 joueurs par équipe sur les feuilles de match

Membres de la CTOC Ligue

Pour rappel, la CTOC est composée de membres bénévoles qui, tous les week-end sont dans les gymnases et passent une grande partie de la semaine à s'assurer de la bonne organisation des compétitions régionales.

Président CTOC

Fabrice ARCAS fabrice.arcas@gmail.com 06 78 96 80 51

Vice-Président

Jean-Pierre CLOT jp.clot@acg.fr

Vice-Présidente

Marianne MAZEL rmzl@wanadoo.fr

Chaque catégorie d'âge est gérée par un membre référent.

Responsables championnats régionaux

+16 ans M et F : Frédéric GALINIER

galinierf.handball@gmail.com

-17 ans M et F : Marianne et Roger MAZEL

rmzl@wanadoo.fr

-18G D1 et -18F D1 : Michel MAIRAL

mairal.michel@gmail.com

-18G D2 Poules 1 à 5 : Myriam DE CARVALHO

decarvalho.myriam@gmail.com

-18G D2 Poules 6 à 10 : Myriam SOULÈS

ms_ctoc@outlook.fr

-18G D2 Poules 11 à 15 : Valérie CAHUZAC

valeriecahuzac.coc@gmail.com

-18G D2 Poules 16 à 20 : Fabienne DIEZ

6130000.coc@ffhandball.net

-18F D2 Poules 1 à 4 : Thomas TERZULLI

thomas.terzulli@gmail.com

-18F Poules 5 à 8 : Sylvie UHMANN

sylvie.uhmann@wanadoo.fr

-15G D1 et D2 : Annick LANNELUC

annick.lanneluc-sanson@sfr.fr

-15G D3 Poules 1 à 5 : Éric PALOMO

eric.palomo@laposte.net

-15G D3 Poules 6 à 11 : Pascal SCHLEGEL

schlegel.pascal@neuf.fr

-15G D3 Poules 12 à 17 : Sylvie ROUX

sylvie.roux61@orange.fr

-15G D3 Poules 18 à 23 : Jean-Pierre CEZERA

jeanpierre.cezera@laposte.net

-15F D1 et D2 Poules 1 à 3 : Serge DAGADA

serge.dagada@gmail.com

-15F D2 Poules 4 à 9 : Éric MÉJEAN

ericmejean@wanadoo.fr

-15F D2 Poules 10 à 15 : Nadège BOUTAN

nadege.boutan32@orange.fr



COMMISSION STATUTS ET RÉGLEMENTS
LIGUE OCCITANIE



Président : Serge DAGADA
6100000.sr@ffhandball.net
Contacts salariés :
Mutations : Dominique CHIROSSEL
04 67 82 16 71
Surclassements : Christine MAMÉA
Conventions : Véronique BELIN
04 67 82 16 70

Prérogatives :

- Affiliation, ré-affiliation, fusion des clubs
- Qualification des licences
- Sur-classements
- Conventions
- Regroupements d'équipes
- CMCD

Regroupement temporaires d'équipes

(article 24 des règlements généraux fédéraux)

Une fois le regroupement validé, la nouvelle « entité » devra obligatoirement inscrire sur gesthand la liste de tous les joueurs et tous les officiels susceptibles d'évoluer dans cette équipe. Cette liste pourra être complétée au cours de la saison jusqu'à atteindre un maximum de 30 noms. Elle sera définitivement bloquée dès que ce nombre sera atteint. Aucun nom ne pourra être supprimé après la validation de la liste par le club.

Les équipes en regroupement temporaire ne pourront évoluer qu'au plus bas niveau régional.

Tout joueur ou joueuse participant à une rencontre sans être validé dans la liste, par le club porteur, au plus tard la veille de la rencontre, entraînera la perte du match par pénalité pour son équipe.

Surclassement et catégories d'âge

Seuls les joueurs identifiés et/ou autorisés **par la commission Statuts et Règlementation (6100000.sr@ffhandball.net)** auront la possibilité de jouer dans la catégorie supérieure.

Si un joueur, non préalablement autorisé, participe à une rencontre de la catégorie supérieure, la rencontre sera déclarée perdue par pénalité pour l'équipe fautive.

Une catégorie de jeu est constituée de 3 années de naissance, sans avoir besoin de surclassement.

Détail des années d'âge, par catégorie (sans surclassement)

- 15 ans : enfants nés en 2005 – 2006 et 2007
- 17 ans : enfants nés en 2003 – 2004 et 2005
- 18 ans : enfants nés en 2002 – 2003 et 2004
- +16 ans : joueurs nés en 2002 et avant

COMMISSION ARBITRAGE
LIGUE OCCITANIE



Président : Aurélien SALVADOR
6100000.cta@ffhandball.net
Contacts salariés :
Arnaud BOUTEILLER 07 72 06 56 80
Hervé RIGAL 06 59 18 48 63

Prérogatives :

Gestion, formation et désignation de l'ensemble des populations en lien avec l'arbitrage, quels que soient leurs grades ou niveau de compétences et d'intervention (Juges-Arbitres-Jeunes, des juges-arbitres, des accompagnateurs et juges-superviseurs). Pour la formation de certaines de ces populations, la CTA est en relation étroite avec l'ITFE.

Les Secteurs Territoriaux

La CTA comporte 7 Secteurs, piloté chacun par un responsable secteur. Ces secteurs sont animés par, à minima, 3 personnes que sont : le Responsable JA, le Responsable JAJ et le Responsable de désignations. Elles ont en gestion les JA et JAJ T3 (correspondant à l'ancien niveau département ou territorial) ainsi que les personnes ressources associées à ce niveau de compétitions. Ces Secteurs restent en lien permanent avec les Comités qui le constituent.

Les Bassins de pratique

Dans chacun de ces différents Secteurs que composent notre Territoire, des Bassins de pratique ont été constitués. Ces Bassins de pratique sont composés d'un nombre restreint de clubs, dans un périmètre géographique qui l'est tout autant avec une mixité des niveaux de compétitions. Ces Bassins sont animés par à minima un référent dont les missions prioritaires sont : apporter de la proximité entre la CTA et le club, en apportant des réponses adaptées aux animateurs EA et aux clubs, aider les animateurs EA dans leurs missions, animer les clubs de son bassin afin d'apporter de l'interaction entre eux, détecter des JAJ au sein des clubs, en relation avec l'Animateur EA, accompagner les JAJ à poursuivre leur cursus de formation au niveau du Territoire et être le premier interlocuteur en matière de formation et validation des personnes ressources du club en lien avec l'arbitrage.

Le Secteur et les différents bassins de pratique permettent à la CTA d'avoir un vrai maillage territorial et d'offrir un véritable service de proximité pour les clubs. Ces derniers doivent donc utiliser ce dispositif et être acteurs de la dynamique impulsée par le référent et les responsables de Secteur.

Les responsables secteurs :

Secteur Albi-Rodez : Thierry GOURC gourc.thierry@neuf.fr
Secteur Montpellier : Yvan BARAK yvan_barak@hotmail.com
Secteur Narbonne : Cédric LETUVE cedric.coc@orange.fr
Secteur Nîmes : Philippe MILLAUD millaudphilippe@wanadoo.fr
Secteur Nord : David BENNET coachmouta@hotmail.com



Secteur Sud-Ouest : Jamila BOULHIMSSE bouljam123@gmail.com

Secteur Toulouse : Benjamin BEAUFORT benji342@hotmail.fr

Fonctionnement

Le pilotage et la prise de décisions de la CTA s'effectuent de manière concertée et identique sur l'ensemble de la Ligue, et ce quel que soit le niveau d'intervention de chacun. Toutes les actions stratégiques et opérationnelles sont coordonnées par le Président de la CTA et les deux vices-présidents, afin de garantir l'harmonisation de ces actions et l'optimisation des ressources. Cette harmonisation et cette mutualisation se retrouvent dans tous les secteurs de l'arbitrage (formation, désignations, détection, etc.).

Kit de rentrée à destination des clubs

Protocole commotion cérébrale



NOUVEAU

Nouveauté de cette saison 2019-2020 dans les championnats : l'utilisation du carton blanc. Imaginé par le service médical de la fédération française de handball, celui-ci se veut à usage préventif dans les cas de suspicion de commotion cérébrale ([regardez la vidéo](#)).

J'aime mon sport, je protège mon terrain

Suite à de nombreux arrêtés d'interdiction d'utilisation des colles et résines pris par les municipalités, la FFHandball a décidé de mettre en place une campagne sur le respect de l'environnement de pratique et notamment de l'usage de la colle.

Découvrir la charte d'éthique et de déontologie

Cette charte est un document de référence à l'usage de tous les acteurs du handball s'articule autour de 18 principes qui présentent les valeurs morales du handball ainsi que les devoirs qui s'y rapportent.

Hand Clean

Pour que le handball continue de vous faire vibrer, protéger l'intégrité de nos compétitions est un enjeu majeur. Découvrez le site internet et l'application mobile disponible sur l'App Store ou Google Play.

Stop au bizutage

Chaque année, la fédération rappelle sa détermination inconditionnelle à bannir toute pratique de bizutage de notre handball.

Les encourager c'est les respecter !

La commission fédérale éthique et citoyenne a travaillé sur des supports de communication pour rappeler aux parents, accompagnateurs et supporters, leurs rôles, devoirs et responsabilités lorsqu'ils assistent à un match.

Protocole Fair-play Ligue Occitanie

NOUVEAU



Vous trouverez en suivant [ce lien](#) le protocole FAIR-PLAY validé lors de l'Assemblée Générale de la Ligue.

Tous ces documents sont accessibles en ligne

La FFHandball vient de créer un [dossier en ligne](#) qu'elle partage avec l'ensemble de ses structures. Celui-ci sera alimenté régulièrement des derniers supports de communication liés aux différentes actualités : photos, vidéos, logos... tout est à portée de main.

Consultez-le régulièrement afin d'être au fait des dernières nouveautés.

Dispositif Service Civique 2019/2020

Le dispositif Service Civique fait peau neuve et sera à disposition des clubs qui souhaitent développer des projets citoyens.

Quelques changements :

- La limitation à 2 volontaires par structure (possibilité de n'avoir qu'un seul volontaire)
- Un contrat pourra démarrer au 1^{er} ou au 15 des mois de septembre, octobre, novembre et janvier. Pas de contrat en décembre.
- L'incompatibilité d'activités (études, emploi) dont le volume horaire dépasse les 48 heures pour les personnes majeures, 35 heures pour les personnes mineures
- Certificat médical d'aptitude à la réalisation des missions de Service Civique

Retrouvez la fiche mission en suivant [ce lien](#).

Contact : Sébastien DREVET

06 46 90 20 60 6100000.sdrevet@ffhandball.net

